|  |  |
| --- | --- |
| **DEPARTEMENT DU VAL D’OISE****Nombre de conseillers :****en exercice :****présents :****votants :** | ***Modèle de délibération pour un CAR*****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL/COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNE DE…../INTERCOMMUNALITE DE…………..****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_****Séance du………..****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| **Date de la convocation****..............................****Date d’affichage****.............................****OBJET DE LA DELIBERATION****....................................****....................................** | L’an deux mil …, le ..........à...................heures, le Conseil Municipal/Communautaire régulièrement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie/siège de l’EPCI, sous la présidence de M..................................................., Maire/Président.**Présents** : MM. ..........................................................**Absents excusés** : MM. .............................................**Absents** : MM. ..........................................................Madame/ Monsieur le Maire/Président expose au Conseil Municipal/Communautaire les objectifs de la politique des contrats d’aménagement régional, financés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.Ce contrat, d’un montant de ................................. € H.T, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :-1) ..........................................................pour .................................€ HT.-2) ........................................................ pour ................................ € HT.-…) .........................................................pour .................................€ HT.Le montant total des travaux s’élève à ................................. € H.T.Le Conseil Municipal/Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le programme des opérations présenté par ...................................et Madame/ Monsieur le Maire/le Président et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l’échéancier annexé.Le Conseil Municipal/Communautaire s’engage:- sur le programme définitif et l’estimation de chaque opération.- sur le plan de financement annexé.- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l’assiette des opérations du contrat.- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional et du Conseil départemental du Val d’Oise de l’ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional et du Conseil départemental.- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d’entretien des opérations liées au contrat.- à ne pas commencer les travaux avant l’approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et du Conseil départemental du Val d’Oise et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation votée par la Région correspondant à cette opération.- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val d’Oise et d’apposer leur logotype dans toute action de communication. Le Conseil Municipal/communautaire, après en avoir délibéré, sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d’Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d’Oise l’attribution d’une subvention conformément au règlement des Contrats d’aménagement régional et du Guide des aides départementales à l’investissement. **CERTIFIE EXECUTOIRE****Pour extrait conforme, à ..................................., le ...................................****Le Maire/Président,****......................................** |
|  |  |